



retour congé parental refus d'augmentation

Par **vidou**, le **01/12/2011** à **13:10**

Bonjour,

Il y a actuellement un poste de chef d'équipe qui s'est libéré dans mon entreprise. Je suis de retour de congé parental depuis 5 mois. J'ai donc postulé pour ce poste. On m'a répondu que j'avais les compétences nécessaires à ce poste, que j'étais sérieuse et volontaire mais que mon retour récent ne me permettait pas d'obtenir ce poste. Peut-on parler ici de discrimination? Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **01/12/2011** à **14:52**

Bonjour,

On pourrait invoquer une discrimination mais il m'étonnerait que vous ayez les preuves nécessaires car je présume que tout s'est passé oralement...

Par **vidou**, le **01/12/2011** à **17:27**

J'ai un sms de mon directeur m'invoquant que la direction estimait que malgré mes capacités, mon retour récent ne le permettait pas. Et qu'il fallait "laisser le temps faire"...

Par **P.M.**, le **01/12/2011** à **20:09**

Il faudrait que l'employeur ne conteste pas une telle version ou au moins son interprétation et même l'authentification du sms...

Par **vidou**, le **01/12/2011** à **21:07**

Merci pour vos réponses. C'est bien dommage que des raisons financières nous poussent à rester à la maison pour garder nos enfants et qu'en plus nous soyons pénalisées à notre retour.